

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2019-101**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 10 septembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf le dix du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**18 présents + 2 pouvoirs (20 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers :

**Membres suppléants présents :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES
- ✓ Commune de Bousais : Gérard GIRET

**2 pouvoirs :**

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

**Excusés :** Ludovic BARREAU, Jacky JOZEAU, Jean-François COIFFARD, Jacques ROY, Claude SERVANT, Claire SAINCOURT, Céline PIGNON, Frédéric LIAIGRE

**Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation** : Mercredi 4 septembre

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Acquisition d'une voie dans la ZAE de Dissé**

- Vu les statuts de la Communauté de communes qui confère la compétence sur les zones d'activité économique
- Vu la nécessité d'acquérir un chemin de desserte dans la zone d'activité économique de Dissé
- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 23 juillet 2019
- Vu la proposition de la Commune d'Airvault

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'autoriser l'acquisition des parcelles suivantes au prix de la valeur vénale du terrain de 1 €, conformément à l'avis du Domaine :
  - Parcelle cadastrée ZK n°430 : 948 m<sup>2</sup>
  - ZK n°432 : 44 m<sup>2</sup>
  - ZK n°449 : 353 m<sup>2</sup>
  - Pour un total de 1 345 m<sup>2</sup>

- ✓ D'autoriser la prise en charge par la Communauté de communes la rédaction de l'acte de cession auprès du notaire
- ✓
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition.

A Airvault, le 10 septembre 2019  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210922-407-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-09-2021

Publication le : 22-09-2021

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48